

♪ Conditions Générales d'Adhésion ♪

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

1. Principe

L'adhésion à l'association est indissociable de la scolarisation de l'élève inscrit. Elle ne devient définitive qu'après avoir renvoyé la fiche d'adhésion dûment remplie et signée, **accompagnée d'un versement de 15€**, correspondant aux frais d'adhésion. L'envoi de l'échéancier vaut acceptation de la part de l'EMVK. L'adhésion donne droit à un cours d'essai. La présence de l'adhérent dès le second cours l'engage au règlement intégral de l'écolage.

L'adhésion vaut reconnaissance et acceptation des choix et méthodes pédagogiques retenus au sein de l'EMVK. Elle oblige l'EMVK à enseigner les matières désignées dans le respect des conditions en vigueur.

2. Droits et obligations de l'adhérent

L'adhérent bénéficie des droits liés à sa qualité de membre (notamment du droit de vote aux Assemblées Générales) et s'engage à exécuter les obligations fixées dans les statuts ainsi que celles découlant des conditions générales d'adhésion. L'adhérent s'engage notamment à participer de manière régulière aux cours auxquels il s'inscrit, et de prévenir les professeurs et le secrétariat à l'avance de ses absences le cas échéant.

Il doit également prendre connaissance et appliquer scrupuleusement le règlement intérieur de l'association, qui est disponible à la consultation en ligne sur le site www.emvk.fr et au secrétariat à Hachimette.

3. Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées au règlement intérieur. Sauf motif légitime (mutation professionnelle, chômage,...) ou cas de force majeure, l'adhésion ne peut être résiliée avant son terme par l'adhérent qu'avec l'accord préalable et exprès du secrétariat de l'EMVK. En cas de résiliation anticipée notifiée, justifiée et acceptée, tout trimestre de cours entamé est dû.

L'adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, durant lesquels l'écolage ne sera pas encaissé. En cas de rétractation effective, la créance contractée des frais d'écolage sera annulée, mais l'adhésion sera toujours due au regard des frais de gestion engagés.

4. Conditions de règlement

L'adhérent s'engage au règlement de la cotisation d'adhésion à l'EMVK et des frais d'écolage. Il reçoit à cet effet un échéancier avec les modalités de paiement. Le règlement est à déposer sous forme de trois chèques à la rentrée. Aucun appel de règlement ne sera effectué. Le membre participant pourra obtenir, sur simple demande, la quittance de son/ses

règlement(s). En cas de relance de paiement, des frais de gestion seront facturés.

Il est également possible d'effectuer un règlement mensuel par virement bancaire de son écolage. Dans ce cas, l'adhérent devra déposer un chèque de garantie d'un montant de 250 €, encaissable par l'EMVK en cas d'inexécution des règlements prévus.

5. Participation des communes et restitution

L'EMVK sollicitera pour chaque élève habitant dans la Communauté de Communes les aides auxquelles elle peut prétendre en fonction de l'enseignement choisi et de l'âge de l'élève.

L'EMVK pourra consentir à l'adhérent en fin d'année une restitution sur le montant de l'écolage en fonction de l'assiduité de l'élève. Cette aide s'élevait pour l'année 2018-2019 à 90 € pour les élèves ayant suivi régulièrement l'enseignement d'un instrument (cours de 30mn) et de la Formation Musicale ou pouvant présenter une attestation de fin cycle 1 en Formation Musicale. En aucun cas cette aide ne sera reversée pour un élève ayant suivi les catégories d'enseignements suivants : éveil musical, initiation instrumentale, chorale d'enfant, théâtre, pratique collective et /ou formation musicale seules.

La restitution pourra être accordée sous forme de chèque sous demande spécifique de l'adhérent. Sans quoi elle sera déduite du montant de la facture de l'année d'après.

6. Protection des données personnelles et droit à l'image

Toutes les informations recueillies par le biais des documents d'inscriptions ou lors des événements spécifiques de l'EMVK servent exclusivement à la gestion quotidienne de l'association et au bon déroulement des cours. Il nous est essentiel d'avoir accès à ces informations. Nous conservons les fiches pour une durée de 5 ans à partir du non renouvellement de l'adhésion de nos membres.

L'association se réserve le droit d'utiliser le matériel photographique et vidéographique lié aux cours dispensés et à ses événements dans un but de communication interne et externe, sur papier ou en ligne (réseaux sociaux, site internet...), sauf mention contraire à l'acceptation du droit à l'image sur les fiches d'inscriptions. L'association s'engage à en faire un usage raisonnable et professionnel.

Pour faire valoir votre droit à l'oubli, contactez le secrétariat.

7. Clause de différend

En cas de litige survenant entre le responsable légal et l'association découlant de l'exécution des présentes conditions, les parties conviennent d'épuiser toutes les voies de règlement amiable pour parvenir à la conclusion d'un accord satisfaisant les deux parties.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat :

Tel : 03.89.47.52.05 – Mail : contact@emvk.fr – Site : <https://www.emvk.fr>

15 route de l'Europe – 68650 Hachimette-Lapoutroie

Horaires : Lundi, Mardi et Mercredi 9h-12h30/14h-17h30, Jeudi 9h-12h30, et sur rendez-vous !



♪ Tarifs 2021/2022 ♪

Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

	Tarif trimestriel
Famille	
Adhésion familiale <i>Adhésion à l'association valable pour tous les membres d'une même famille.</i>	15€/an
Bout d'chou - de 4 à 6 ans	
Eveil musical <i>Majoration de 10% pour les élèves hors CCVK.</i>	56 €
Enfants - à partir de 6 ans	
Découverte instrumentale <i>20 minutes de cours par semaine. Possibilité de participer aux cours d'éveil musical. Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	158 €
Instrument & Formation Musicale <i>30 minutes de cours d'instrument et 1h de FM par semaine. Possibilité de cours toutes les deux semaines ou 45min Tarif dégressif dès le second enfant -5%, troisième enfant -10% & dès le second instrument -99€, troisième instrument -150€</i>	237 €
Théâtre et Chorales <i>Réductions pour les instrumentistes. Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	53 €
Pratiques collectives <i>FM seule, ensembles instrumentaux... 1 pratique collective gratuite pour les instrumentistes Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	53 €
Adolescents - à partir de 11 ans	
Danse Hip-Hop <i>Réduction pour les instrumentistes. Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	53 €
Musique Assistée par Ordinateur <i>Cours ouvert aux adultes. Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	100 €
Adultes - Plus de 21 ans	
Instrument & Formation Musicale <i>30 minutes de cours d'instrument et 1h de FM par semaine Possibilité de cours toutes les deux semaines ou 45min Tarif dégressif dès le second adulte -5%, troisième adulte -10% & dès le second instrument -99€, troisième instrument -150€</i>	247 €
Pratiques collectives <i>FM seule, chorales, ensembles... 1 pratique collective gratuite pour les instrumentistes. Majoration de 10% élèves hors CCVK.</i>	54 €
Atelier Djembé <i>Niveau débutant, intermédiaire et expert</i>	110 €
Location d'instrument	
<i>L'école dispose de certains instruments, qui peuvent être mis à disposition de ses adhérents sur demande. Se renseigner au secrétariat pour la disponibilité.</i>	12€/mois

A savoir :

- Certaines harmonies soutiennent leurs membres dans le financement de l'écolage.
- Pour toute demande spécifique (cours, paiement, tarif...), contacter le secrétariat de l'EMVK.

Tarifs proposés grâce au soutien financier de la Communauté de Communes, des communes de la Vallée de Kaysersberg et de la Collectivité Européenne d'Alsace.



FICHE D'INSCRIPTION

Année 2021/2022

A retourner au secrétariat avant le début des cours

15 route de l'Europe - Hachimette

68650 LAPOUTROIE

Tél. : 03 89 47 52 05

contact@emvk.fr - www.emvk.fr -  @emvk.fr

Merci de nous avertir de tout changement qui pourrait intervenir en cours d'année

Elève (- 18 ans)

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom de l'élève :	
Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :			
N° de portable (le cas échéant) :		E-mail :	
Etablissement scolaire :			

Responsable légal ou élève adulte

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom :		Prénom :	
Date de naissance :			Lieu de naissance :		
Adresse (si différente de l'élève) :					
Tél. maison :		Portable :		Travail :	
E-mail (obligatoire) :					
J'accepte de recevoir la newsletter de l'EMVK par mail :				O OUI <input type="radio"/> O NON <input type="radio"/>	
J'accepte de céder mon image et/ou celle de mon enfant à l'EMVK, comme spécifié dans les conditions générales d'adhésion :				O OUI <input type="radio"/> O NON <input type="radio"/>	
Contrat responsabilité civile (Assureur + n° de contrat) :					
Profession :					

Responsable légal 2

<input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur		Nom :		Prénom :	
Adresse (si différente de l'élève) :					
Tél. maison :		Portable :		Travail :	
E-mail (obligatoire) :					
J'accepte de recevoir la newsletter de l'EMVK par mail :				O OUI <input type="radio"/> O NON <input type="radio"/>	
Profession :					

Cours demandés

Instrument(s) : Indiquez le nombre d'année de pratique	Formule(s) : Découverte 20mn, 30mn, 45mn, 40mn à deux
-	-
-	-

La Formation Musicale est intégrée au parcours instrumental. Cas particuliers, se renseigner au secrétariat.

Expression corporelle :	<input type="radio"/> Théâtre	<input type="radio"/> Hip-hop
Chorale :	<input type="radio"/> Enfants	<input type="radio"/> Adultes
Atelier Djembé :	<input type="radio"/> Adultes	Ensemble instrumental : (à préciser)
Eveil musical :	<input type="radio"/> Mercredi matin à Kaisersberg	<input type="radio"/> Vendredi après-midi à Orbey
	<input type="radio"/> Samedi matin à Kientzheim	

Commune(s) souhaitée(s) pour les cours instrumentaux (sous réserve de disponibilité) :

O J'atteste accepter sans réserves les conditions générales d'adhésion à l'EMVK.

Fait à le.....

Signature